

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 20\_128

L'an deux mille dix-vingt, le dix-huit juin à 19 heures,

**OBJET : VENTE TERRAIN SCI BERRUX  
– ZI CHARTEUSE GUIERS**

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**Date de la convocation :** jeudi 11 juin 2020

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 31 Votants : 35</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Matthias LAVOLÉ, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Myriam CATTANEO à Cédric VIAL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET à Jean-Claude SARTER ; Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER</p>
--	--

**CONSIDÉRANT** le projet d'acquisition de la SCI BERRUX dont le gérant est Alexandre BERRUX (gérant de la SARL Chartreuse Métal)

**CONSIDÉRANT** la délibération n° 20-61 du 6 février 2020 engageant la Communauté de communes Cœur de Chartreuse à vendre une parcelle sur la ZI Chartreuse Guiers pour l'activité de CHARTREUSE METAL,

**CONSIDÉRANT** une partie de la parcelle AE 431 pour une surface de **2 985 m<sup>2</sup>** pour un montant de 11€HT/m<sup>2</sup> conformément au plan de division annexé.

**CONSIDÉRANT** que le projet est la réalisation d'un bâtiment artisanal pour développer l'activité de l'entreprise Chartreuse Métal,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est compétente sur cette zone.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **AUTORISE** la vente à la SCI BERRUX, gérant Alexandre BERRUX, d'une partie de la parcelle AE 431 pour une surface de **2 985 m<sup>2</sup>** au prix au m<sup>2</sup> de 11€HT.
- **AUTORISE** le Président à signer les actes nécessaires à la vente.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 19 juin 2020,

Le Président,  
Denis SEJOURNE.



